Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260321-26_13-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 21 MARS 2026

Le vingt et un mars deux mil vingt-six, à dix heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix-sept mars deux mil vingt-six et sous sa présidence.

**THÈME : CONSEIL MUNICIPAL** **N°26.13**
**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

**Date convocation**
17 mars 2026

**Conseillers**

En exercice : 15
Présents : 13
Procuration : 2

Votants : 15

Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 2

**Présents**

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Christophe DUVAL
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME

**Excusé(e)(s)**
Aurélie BAUBRY-LOUVEL donne procuration à Valérie BOISGERAULT
Stéfan MAIDANATZ donne procuation à Roger SOURDAINE

**Absent(e)(s)**

**Secrétaire séance**
Véronique LETARD

Conformément à l'article L 2122-1, la loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au maire.

Conformément à l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nombre des conseillers municipaux des villes de 500 à 1499 habitants est fixé à 15.

L'article L 2122-2 du CGCT stipule « Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal », soit 4 adjoints pour la commune de Saint-Onen-la-Chapelle.

Il est proposé de créer trois postes d'adjoints.

Monsieur le Maire précise que les délégations aux adjoints sont fixées par arrêtés, conformément à l'article L2122-18 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :
- Pour 3 Adjoints : 13 voix

Le nombre d'Adjoints sera donc de : 3

Le Maire,
Jean-François BOHANNE